

Nombre de places limité,
inscrivez-vous sans tarder !

Les conditions d'exercice du mandat des élus minoritaires

Une formation dédiée aux élus
minoritaires, organisée en partenariat
avec l'Association nationale des Elus
Locaux d'Opposition (AELO)

Briand Formation
des élus locaux



L'organisme de formation
des élus minoritaires
www.briand-avocats.fr



Association nationale
des Elus Locaux d'Opposition
www.aelo.info

Lille

mercredi 14 mai

Strasbourg

jeudi 15 mai

Paris

vendredi 16 mai

Lyon

lundi 26 mai

Nantes

mardi 27 mai

Toulouse

mercredi 28 mai

Bordeaux

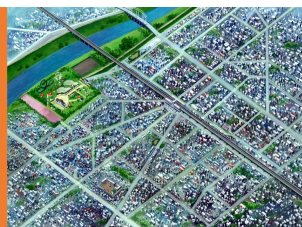
mercredi 11 juin

Marseille

vendredi 13 juin

Si vous ne pouvez participer à cette formation, recevez
gratuitement le guide de l' élu minoritaire en envoyant un
mél à briand.avocats@orange.fr

Le guide sera diffusé dans le courant du mois de juin 2014



Les conditions d'exercice du mandat des élus minoritaires

L'objectif de la formation est de permettre aux élus minoritaires de maîtriser l'ensemble des droits, outils, moyens (...) dont ils disposent pour exercer au mieux leur mandat.

Sur la base d'apports théoriques, la formation est essentiellement pratique. Des exemples concrets sont utilisés pour illustrer chacun des points évoqués. Une majeure partie est consacrée à la discussion et aux échanges entre les participants.

Un support de formation est distribué à chacun des participants.

- **l'installation du conseil municipal** : la composition des commissions municipales et la représentation des élus minoritaires, la fixation des indemnités des élus,
- **le règlement intérieur du conseil municipal** : adopté dans les 6 mois de l'installation du conseil municipal il fixe les règles de fonctionnement du conseil et prévoit de nombreuses règles essentielles pour l'exercice du droit des élus minoritaires,
- **le déroulement des séances du conseil municipal** : délais de convocation, notes explicatives de synthèse, les modalités d'intervention des élus, les questions orales, les questions écrites,
- **le droit à la communication des documents administratifs** : délibérations et décisions municipales, documents budgétaires, documents d'études et de projets, le rôle et le fonctionnement de la CADA (commission d'accès aux documents administratifs),
- **les moyens d'actions des élus minoritaires** : local de réunion, prêt des salles municipales, droit d'expression dans les publications municipales (journal municipal, site internet, lettre du maire...), les moyens de fonctionnement des groupes politiques,
- **la consultation des habitants** : les conseils de quartiers, le référendum local, la consultation des électeurs.

La formation est animée par Sacha BRIAND lui-même élu local, il a été directeur général en collectivité pendant dix ans avant de devenir avocat. Il exerce son activité dans le domaine des collectivités locales et est agréé pour la formation des élus locaux par le Ministère de l'Intérieur depuis 2006. Son offre de formation est essentiellement destinée aux élus minoritaires. Depuis 2006, plus de 2000 élus ont été formés représentant 10 000 heures de formation.

Pour participer à cette formation, renvoyez-nous dès aujourd'hui votre bulletin d'inscription (page 4).

Nous nous occupons de toutes les démarches vis-à-vis de votre collectivité. Les frais d'inscription sont pris en charge par votre collectivité (cf. informations sur le droit à la formation des élus locaux en page 4).

La formation se déroule dans les principales villes de France : Paris, Lyon, Marseille, Lille, Toulouse, Nantes, Bordeaux, Strasbourg de 18h à 21h. A l'issue de la formation, un diner est offert aux participants permettant de



Une association pour soutenir les élus minoritaires

L'AÉLO (association nationale des élus locaux d'opposition) est présidée par Clotilde RIPOULL, conseillère municipale de Perpignan.

Totalement indépendante des partis politiques, l'AÉLO regroupe des hommes et des femmes, élus d'opposition de tous bords dont beaucoup sont sans étiquette, comme c'est le cas au sein de l'Association des Maires de France.

L'Association nationale des Élus Locaux d'Opposition a pour but de :

- développer toutes les actions permettant aux élus locaux d'opposition d'exercer au mieux leur mandat pour faire vivre notre démocratie et ses contre-pouvoirs,
- mettre en place un centre d'information et de documentation pour les élus d'opposition,

Grâce à son réseau départemental, AELO milite pour le respect des droits des élus minoritaires et participe aux concertations nationales relatives au statut des élus.

Pour adhérer à AELO

renvoyez votre cotisation de 20 euros par chèque bancaire établi à l'ordre de AELO 41 bis Cours Lassus 66000 PERPIGNAN.



En adhérant à l'association vous pourrez participer à ses actions (informations, réunions, opération « bonnets d'ânes » de la démocratie locale...) et vous pourrez accéder gratuitement à une **liste de discussion réservée** aux élus minoritaires permettant l'échange d'informations et d'outils pour faciliter votre action municipale, à partir du site internet de l'association :



Association Nationale des Elus Locaux d'Opposition

Les élus minoritaires s'unissent !



Le droit à la formation des élus locaux

Les frais de formation des élus locaux sont des dépenses obligatoires en vertu des articles L2123-12 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

La collectivité ne peut s'opposer à la demande d'inscription de l' élu qui dispose du libre choix de l'organisme de formation dès lors que celui-ci est agréé pour la formation des élus par le Ministère de l'Intérieur.

Pour vous inscrire, renvoyez-nous le bulletin d'inscription ci-dessous.

Dès sa réception nous adresserons une convention de formation à votre collectivité et nous vous confirmerons votre inscription.

Vous n'aurez aucun frais à engager personnellement pour cette formation.

Tous les frais sont pris en charge par votre collectivité. Vous bénéficiez également, sur présentation de pièces justificatives, de la prise en charge des frais de transport et de séjour, dans la limite des indemnités allouées aux fonctionnaires de l'Etat.

Le cycle de formation « les conditions d'exercice du mandat des élus minoritaires » est organisé dans les principales villes de France : Paris, Lyon, Marseille, Lille, Toulouse, Nantes, Bordeaux, Strasbourg. Nos formations peuvent également être organisées au plus près de chez vous, en fonction de votre demande, contactez nous pour plus d'informations.

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner par mail, courrier postal ou télécopie à :

BRIAND Formation – 30 rue du Languedoc 31000 Toulouse
tél : 05 61 00 15 30 – fax : 05 61 00 15 31 – mail : briand.avocats@orange.fr

Je souhaite m'inscrire à la formation « **les conditions d'exercice du mandat des élus minoritaires** »

- Lille**, mercredi 14 mai 2014 de 18h à 21h
- Strasbourg**, jeudi 15 mai 2014 de 18h à 21h
- Paris**, vendredi 16 mai 2014 de 18h à 21h
- Lyon**, lundi 26 mai 2014 de 18h à 21h
- Nantes**, mardi 27 mai 2014 de 18h à 21h
- Toulouse**, mercredi 28 mai 2014 de 18h à 21h
- Bordeaux**, mercredi 11 juin 2014 de 18h à 21h
- Marseille**, vendredi 13 juin 2014 de 18h à 21h

A l'issue de la formation, un diner est offert aux participants.

Pour chaque ville, le lieu exact de la formation (situé en centre ville et desservi par les transports en commun) sera communiqué aux inscrits une semaine avant la date de la formation.

Je ne peux participer à cette formation mais je souhaite être tenu(e) informé(e) des autres formations organisées et vous communique mon mail :

@

nom :

prénom :

fonction :

collectivité :

adresse collectivité :

tél personnel :

mail personnel :

Signature :

Le tarif appliqué est fonction de la strate démographique de la collectivité. Ces frais sont à la charge de votre collectivité et nous nous chargeons de toutes les formalités. Vous n'aurez aucun frais à votre charge. **Tarifs dégressifs par collectivité** : -20% 2ème inscrit, -30% 3ème inscrit, -40% à/c 4ème inscrit.

< 5 000 hab.
150 €

< 10 000 hab.
300 €

< 20 000 hab.
400 €

< 50 000 hab.
500 €

< 200 000 hab.
600 €

> 200 000 hab.
750 €